



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1999/29
24 juin 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1999
13-17 septembre 1999
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

QUESTIONS D'ORGANISATION

Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 1999

(14-22 juin 1999)

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro de la décision</u>		<u>Page</u>
99/8	Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (1993-1999)	2
99/9	PNUD : gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle	2
99/10	Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion	3
99/11	Coopération technique entre pays en développement	4
99/12	UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif	4
99/13	Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes	5
99/14	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999	5

99/8. Hommage à M. James Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (1993-1999)

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que M. James Gustave Speth cessera d'exercer les fonctions d'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement le 1er juillet 1999,

Considérant les efforts inlassables que M. Speth a déployés pour faire jouer au Programme des Nations Unies pour le développement un rôle de premier plan dans la promotion du développement humain durable et les progrès réalisés par le Programme dans ses activités essentielles de lutte contre la pauvreté au cours de son mandat,

Considérant également les efforts que M. Speth a déployés à l'appui du multilatéralisme pour mettre le Programme des Nations Unies pour le développement à l'avant-garde de la réforme et du changement dans le système des Nations Unies, fournir à l'Organisation les outils dont elle a besoin pour faire face aux défis futurs et créer des partenariats avec l'ensemble des acteurs du développement afin de renforcer le rôle joué par le Programme dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies et d'accroître son efficacité,

1. Rend hommage et exprime sa sincère gratitude à M. James Gustave Speth pour l'efficacité avec laquelle il a administré le Programme des Nations Unies pour le développement de 1993 à 1999;

2. Forme des vœux de longévité et de bonheur pour M. James Gustave Speth et sa famille ainsi que de plein succès dans toutes ses entreprises futures.

15 juin 1999

99/9. PNUD : gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

Prend acte du rapport de l'Administrateur (DP/1999/5/Rev.1) et des précisions supplémentaires figurant dans le document DP/1999/CRP.9/Rev.1;

2. Note la méthode que l'Administrateur recommande d'adopter pour déterminer le niveau des liquidités du Programme des Nations Unies pour le développement;

3. Souscrit à la recommandation de l'Administrateur concernant la constitution d'une réserve pour les activités financées au moyen des Autres ressources et le mécanisme à utiliser pour alimenter cette réserve;

4. Approuve la formule recommandée pour calculer le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires (voir annexe) et décide de ramener de 25 à 10 % le facteur utilisé pour calculer le montant à inscrire à la

/...

réserve au titre des risques concernant les obligations et des risques structurels.

16 juin 1999

Annexe

FORMULE DE CALCUL DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE
RELATIVES AUX RESSOURCES ORDINAIRES

Le montant de la réserve opérationnelle au titre des ressources ordinaires correspond à la somme des éléments ci-après :

1. Risques concernant les recettes. L'équivalent de 10 % de la moyenne des contributions volontaires reçues au cours des trois dernières années, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
2. Risques concernant les dépenses. L'équivalent de 2 % de la moyenne des dépenses totales des trois années précédentes, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
3. Risques concernant les obligations et risques structurels. L'équivalent de 10 % de la somme des risques concernant les recettes et les dépenses, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche;
4. Risques de trésorerie. L'équivalent d'un mois de besoins de liquidités calculé sur la base d'un douzième des chiffres de dépense les plus récents pour une année pleine, le montant étant arrondi au million de dollars le plus proche.

99/10. Stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du document DP/1999/19 soumis comme suite à sa décision 98/15 et note que l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion se poursuit;
2. Se félicite de l'action menée à ce jour pour mettre en relief le rôle du PNUD et des résultats obtenus dans l'instauration au PNUD d'une culture de communication et de promotion;
3. Se félicite également que la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion mette l'accent sur les résultats et une plus grande mise en évidence des réalisations du PNUD en matière de développement;
4. Demande que soit poursuivie l'élaboration de la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion axée sur les résultats, afin de renforcer les liaisons avec le cadre de financement pluriannuel et de rendre compte des incidences budgétaires et en matière d'effectifs;

/...

5. Invite l'Administrateur à continuer de faire rapport sur cette question, compte tenu des résultats de l'examen du cadre de financement pluriannuel, en présentant pour commencer un rapport oral à la première session ordinaire de 2000, qui sera suivi d'un rapport et d'un débat de fond à la session annuelle de 2000.

22 juin 1999

99/11. Coopération technique entre pays en développement

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport de l'Administrateur sur la coopération technique entre pays en développement (DP/1999/21);

2. Prie l'Administrateur d'établir un rapport afin que le Directeur puisse répondre, de manière appropriée et dans le contexte du cadre de financement pluriannuel et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, lors de l'examen du budget en 2000, à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 43 de sa résolution 53/192 du 15 décembre 1998, tenant compte du mandat du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement.

22 juin 1999

99/12. UNOPS : rapport annuel du Directeur exécutif

Le Conseil d'administration

1. Prend acte du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1999/22 et Add.1), et constate que le Bureau continue de fonctionner en assurant lui-même son financement;

2. Se félicite des progrès que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets continue de faire, s'agissant de diversifier sa clientèle et d'accroître le volume des services qu'il fournit aux organismes des Nations Unies;

3. Prend note de l'évaluation des relations entre le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Programme des Nations Unies pour le développement, à laquelle ce dernier procède actuellement en vue de la présenter à la première session ordinaire de 2000, et prie l'Administrateur de veiller à ce que le Bureau soit pleinement consulté dans le cadre de ce processus afin d'accroître la coordination et la coopération entre les deux organismes, et invite le Directeur exécutif et l'Administrateur à présenter des observations sur les résultats de cette évaluation;

4. Constata que des changements du régime actuel de gestion du personnel sont nécessaires en ce qui concerne le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

5. Prie le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, en collaboration avec l'Administrateur et en consultation avec toutes les parties intéressées pour ce qui a trait à ses incidences sur les plans juridique et budgétaire et sur ceux de la gestion du personnel et des politiques qui les concernent respectivement, de présenter à la troisième session ordinaire de 1999 une proposition détaillée sur la responsabilité du Bureau pour les questions relatives au personnel, comme prévu dans les décisions 94/12 du 9 juin 1994 et 94/32 du 10 octobre 1994 touchant la délégation de pouvoirs dans le domaine de la gestion du personnel, en vue d'adopter une décision à ce sujet, lors de cette session.

22 juin 1999

99/13. Fonds des Nations Unies pour la population : plan de travail pour 2000-2003 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des propositions du Directeur exécutif concernant la planification des ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1999/9;

2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 2000 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 2000, actuellement estimé à 224 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de lui faire rapport sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 2000;

3. Prend note des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2001-2003 : 242 millions de dollars pour 2001, 254 millions de dollars pour 2002 et 267 millions de dollars pour 2003; et demande au Directeur exécutif de revoir ces estimations lorsqu'il établira le cadre de financement pluriannuel;

4. Approuve pour les années 200-2003 l'utilisation de nouvelles ressources programmables d'un montant de 35 millions par an destinées au financement multibilatéral;

5. Demande au Directeur exécutif de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans l'élaboration du cadre de financement pluriannuel à sa première session ordinaire de l'an 2000, comme prévu dans la décision 99/5.

22 juin 1999

99/14. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1999

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1999, il a :

/...

POINT I : QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1999 (DP/1999/L.3/Rev.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999 et de 2000, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999
Première session ordinaire de 2000 : 24-28 janvier 2000
Deuxième session ordinaire de 2000 : 3-7 avril 2000
Session annuelle de 2000 : 13-23 juin 2000 (Genève)
Troisième session ordinaire de 2000 : 11-15 septembre 2000

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé;

Adopté la décision 99/8 du 15 juin 1999, en hommage à M. Jamez Gustave Speth, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, 1993-1999;

Débat consacré au PNUD

POINT 2 : RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur pour 1998, notamment du rapport concernant les rapports du Corps commun d'inspection, de l'annexe statistique et de l'examen du cadre global de coopération (DP/1999/15; DP/1999/15/Add.1; DP/1999/15/Add.2; DP/1999/CRP.7);

POINT 3 : RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pris note du rapport de l'Administrateur sur le PNUD et la réforme de l'Organisation des Nations Unies (DP/1999/16);

POINT 4 : ÉVALUATION

Pris note du rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1999/17);

POINT 5 : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET
QUESTIONS CONNEXES

Pris note de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/1999/18);

POINT 6 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

Adopté la décision 99/10 du 22 juin 1999 sur la stratégie du PNUD en matière de communication et de promotion;

POINT 7 : MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du rapport intérimaire sur les incidences de la stratégie de financement pour les fonds et programmes associés au PNUD (DP/1999/20);

POINT 8 : COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Adopté la décision 99/11 du 22 juin 1999 sur la coopération technique entre pays en développement;

POINT 9 : BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES
SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 99/12 du 22 juin 1999 sur le rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (DP/1999/24); et demandé au Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2000, un exposé général mis à jour de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif concernant le rapport du Corps commun d'inspection (DP/1999/25);

POINT 14 : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES
ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 99/9 du 16 juin 1999 sur la gestion des risques financiers; examen de la réserve opérationnelle;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

POINT 10 : AUDIT ET CONTRÔLE INTERNES

Pris note des rapports sur les activités d'audit et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/1999/23; DP/1999/22/Add.2; DP/FPA/1999/8);

POINT 15 : MISSIONS DE VISITE

Pris note du rapport sur la mission de visite au Brésil (DP/1999/CRP.8);

Débat consacré au FNUAP

POINT 11 : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1998

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1998 sur les priorités du programme, le bilan statistique, l'efficacité du programme, l'aperçu des

programmes régionaux et interrégionaux (DP/FPA/1999/7 (Partie I), (Partie I/Add.1), (Partie II) et (Partie III) et les observations y afférentes;

POINT 12 : PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Adopté la décision 99/13 du 22 juin 1999 sur le plan de travail du FNUAP pour 2000-2003 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

Pris note du rapport du Directeur exécutif sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays du Fonds des Nations Unies pour la population approuvés par l'ancien et le nouveau Conseil d'administration (DP/FPA/1999/10);

POINT 13 : STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication;

POINT 16 : QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport sur l'initiative de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés.

22 juin 1999

Annexe

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1999
 (13-17 septembre 1999)

Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème	
Lundi 13 septembre	Matin	1	A	<u>Questions d'organisation</u> : Ordre du jour de la session, rapports sur les travaux de la deuxième session ordinaire et de la session annuelle de 1999, liste des questions à examiner en 2000	
		2		Débat consacré au PNUD	
					<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	—	Cadre de financement pluriannuel, 2000-2003
			A	—	Projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
			A	—	Examen annuel de la situation financière, 1998
			I	—	Examen et révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD
			I	—	Rapport statistique annuel pour 1998, y compris les achats de biens et de services
			I	—	Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998
			I	—	Information sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 1998 : notes explicatives
	Après-midi	2		<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>	
Mardi 14 septembre	Matin	2		<u>PNUD : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>	
					Débat consacré au FNUAP
		6			<u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives</u>
	Après-midi		A	—	Budget biennal des services d'appui
		A	—	Examen annuel de la situation financière, 1998	

Jour/date	Heure	Point	Action/ information	Thème
Mercredi 15 septembre	Matin	6		<u>FNUAP : Questions financières, budgétaires et administratives (suite)</u>
	Après-midi	5		<u>Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) : questions financières, budgétaires et administratives</u>
			A	— Projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1999-2000 et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001
			A	— Montant approprié pour la réserve opérationnelle (97/21)
			I	— Rapport du CCQAB sur l'UNOPS
			A	— Responsabilité de l'UNOPS pour les questions relatives au personnel (99/12)
Jeudi 16 septembre	Matin	4		<u>Fonds et programmes spéciaux</u>
			A	— Fonds d'équipement des Nations Unies (97/8)
	Après-midi	7		<u>FNUAP : Services d'appui technique</u>
			A	— Options futures pour les services d'appui technique (98/6)
Vendredi 17 septembre	Matin	3	A	<u>PNUD : Cadres de coopération de pays et questions connexes</u>
	Après-midi	8	A	<u>FNUAP : Programmes de pays et questions connexes</u>
		9	I	<u>Questions diverses</u>
